



# 1 / 2021

# Économie circulaire: position des milieux économiques

28.01.2021

## L'essentiel en bref

Par son niveau de prospérité élevé, la Suisse a une consommation de ressources supérieure à la moyenne <sup>[1]</sup>. Cela peut causer des effets négatifs sur l'environnement, la société et créer des risques d'approvisionnement, mais cela n'est pas une fatalité. La Suisse a un potentiel d'amélioration et elle est en bonne voie pour le concrétiser. Elle figure parmi les leaders en matière de productivité des ressources. Autrement dit, elle utilise peu de matières pour produire une forte valeur ajoutée <sup>[2]</sup>. Et elle a réussi à découpler la croissance économique de la consommation de ressources <sup>[3]</sup>. Le recyclage en Suisse jouit également d'une très bonne réputation internationale <sup>[4]</sup> et un important secteur économique s'est développé dans le domaine de la gestion des déchets. L'économie suisse fait un pas de plus et mise de manière croissante sur la fermeture de cycles de matériaux, la maîtrise de l'énergie et le développement de produits aussi durables que possible. Par exemple, les rebuts sont réutilisés en interne et la conception modulaire des machines simplifie l'entretien et les réparations. Comme la Suisse est un pays ancré et actif globalement, ses efforts de durabilité ont aussi un impact mondial. Elle est forte en innovation <sup>[5]</sup> et considérée comme fournisseur technologique de procédés et d'installations pour l'utilisation des ressources. En se répercutant sur des filiales à l'étranger, les économies, gains d'efficacité ou normes de production plus strictes d'ici deviennent une réalité là-bas et aident à atteindre des objectifs de durabilité mondiaux. En même temps, la bonne réputation des sociétés suisses en bénéficie par-delà les frontières.

L'économie circulaire ouvre sans conteste des possibilités à l'économie suisse, mais nécessite aussi une analyse nuancée. Ce document montre dans quelles conditions l'économie circulaire peut développer tout son potentiel et esquisse les recommandations d'economie suisse aux décideurs politiques suisses.

## Contact et questions

### Dominique RoCHAT

Responsable de projets Senior  
Infrastructures, énergie et environnement

## Position d'economie suisse

- Pratiquer une approche globale: Les principes de l'économie circulaire n'ont de sens que si les progrès s'instaurent sur les plans écologique et économique. Cela doit être examiné au cas par cas, par des analyses prenant en compte le cycle de vie complet des matériaux et tous les flux d'énergie, et tenant compte des éventuels conflits d'objectifs.
- Neutralité technologique: Au niveau législatif, la formulation des bases de la gestion des déchets et du recyclage doit être technologiquement neutre, afin de tenir compte aussi bien du progrès technologique que des changements dans le comportement des consommateurs.
- Respecter le principe de subsidiarité: Les objectifs quantitatifs de ressources devraient, s'ils sont vraiment nécessaires, être élaborés avec les milieux économiques. Il ne faut pas remettre en cause le principe actuel de solutions sectorielles efficaces. Au contraire, les entreprises privées permettent de boucler de nombreux cycles.
- Créer un cadre judicieux: L'État doit maintenir de l'espace pour les activités privées et les reconnaître. Son action de régulateur doit se limiter aux obstacles à éliminer pour favoriser l'économie circulaire. La Suisse devrait viser un rapprochement en direction du droit européen, sans l'outrepasser.

## Économie circulaire: définition et situation en Suisse

### Qu'est-ce que l'économie circulaire et quel est son potentiel?

L'objectif de l'économie circulaire est de réduire à un minimum l'utilisation de matériaux et d'énergie pour fabriquer des biens et des services. La conception d'un produit «circulaire» implique de prévoir que les différents composants puissent rester dans le cycle, par exemple par une conception modulaire permettant de les démonter facilement ou par l'absence de substances chimiques problématiques au recyclage. En même temps, il s'agit d'optimiser la durée de vie des produits et d'éviter autant que possible les déchets. Si des déchets sont générés, ils sont – par voie de collecte, séparation, traitement et valorisation matière ou thermique – transformés en matières premières secondaires de qualité et réutilisés/recyclés.

Idéalement, le modèle d'affaires doit intégrer le principe de l'économie circulaire. Pour les entreprises, les aspects intéressants sont de pouvoir étendre les activités de réparation et d'entretien et offrir des modèles de location ou de leasing. La numérisation joue aussi un rôle clé dans la mise en œuvre de l'économie circulaire. Exploiter et surveiller des machines via un réseau numérique, par exemple, existe déjà pour faire de la maintenance prédictive, permettant d'éviter des pertes inutiles de matériel et de production.

L'économie circulaire est un modèle prometteur, mais représente un défi. Elle implique d'innover, ce qui la rend exigeante pour toutes les parties concernées. Cela étant, l'innovation est aussi un atout compétitif pour les entreprises, en les rendant par exemple plus autonomes. Elles dépendent moins de la disponibilité des ressources et des pays fournisseurs. L'écoconception et la valorisation des matières premières induisent une baisse des coûts. Le modèle de l'économie circulaire fidélise des clients et les modèles d'affaires axés sur la location ou le leasing ouvrent de nouveaux marchés. Avec l'économie circulaire, notre pays a le potentiel d'étendre son rôle de pionnier en tant que fournisseur de technologies, ce qui rehausse sa réputation et lui permet de contribuer à l'atteinte des objectifs mondiaux de développement durable.

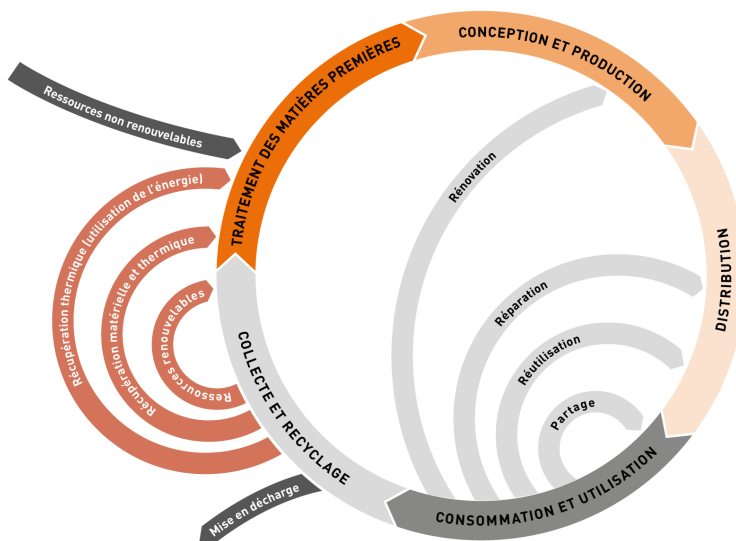
### Économie linéaire



Source : economiesuisse, sur la base d'une figure de l'Office fédéral de l'environnement (OFEN) [2019]  
[www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)

Dans un système économique linéaire <sup>[6]</sup>, les matières premières sont extraites, puis les produits sont fabriqués, vendus, consommés et incinérés ou recyclés – un mécanisme à sens unique pouvant causer une raréfaction des matières premières et une dégradation de l'environnement.

## Économie circulaire



Source : economiesuisse, sur la base d'une figure de l'Office fédéral de l'environnement (OFEN) (2019)  
[www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)

Dans l'économie circulaire <sup>[7]</sup>, les produits, l'énergie et les matériaux restent en circulation. Par rapport au système économique linéaire, cela réduit donc la consommation de matières premières primaires, la valeur des produits est maintenue plus longtemps et il y a moins de déchets. L'économie circulaire est une approche globale qui tient compte de tout le cycle de vie, débutant par l'extraction des ressources naturelles, passant par la conception, la production et la distribution d'un produit avec une durée de vie maximale et s'achevant par le recyclage/la valorisation.

### Économie circulaire en Suisse: gros volume de déchets, recyclage efficace

La Suisse a une forte consommation de matières premières, comme l'indique l'Office fédéral de l'environnement <sup>[8]</sup>. Cela est essentiellement dû à un revenu élevé par habitant et à la forte consommation qu'il induit. À cause de l'important volume d'importations, 75% de l'impact environnemental généré a lieu à l'étranger. La Suisse produit 80 à 90 millions de tonnes de déchets par an, dont la majeure partie par la construction (84%), suivie des déchets urbains, en constante augmentation (7%). La Suisse se classe dans le peloton de tête en Europe par rapport au volume de déchets par habitant. Le volume de déchets augmente et leur composition change. La complexité croissante des produits (emballages composites ou applications électroniques, par exemple) pose des défis supplémentaires en vue d'une élimination écologique.

En même temps, la Suisse est aussi un leader mondial du recyclage, qui se concentre sur des matériaux bien connus: verre, PET, aluminium, papier, produits de construction ou acier, avec des taux de collecte allant de 81% à 96% (en 2016). Cela montre une réelle volonté de recycler de la population et la coopération active de

celle-ci. Sur le volume total de déchets produits en Suisse, deux tiers des matières premières retournent déjà dans le circuit économique. Globalement, la consommation de matières premières par personne a ainsi pu être réduite de 6% entre 2000 et 2015, malgré une consommation en hausse <sup>[9]</sup>.

Les matériaux non recyclables mais combustibles sont acheminés soit vers les cimenteries pour une valorisation matière et thermique, soit vers les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) pour une valorisation purement thermique. L'incinération et la mise en décharge illégales ont été endiguées avec succès. Le volume de déchets relativement élevé ne constitue pas un réel problème en termes de nuisances pour l'environnement. Les émanations toxiques sont minimales et la contribution à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est élevée. Les cimenteries suisses ont pu par exemple fortement réduire leur part d'émissions de CO<sub>2</sub> en utilisant des déchets combustibles ou des combustibles dits alternatifs et développer leurs systèmes de chauffage à distance. En outre, les trente UIOM suisses utilisent elles aussi la chaleur de combustion pour produire de l'électricité ou alimenter directement des réseaux de chauffage urbain et industriel <sup>[10]</sup>.

La Suisse a mis en place un système de gestion des déchets qui fonctionne bien, avec un réseau dense de sites d'élimination. Cependant, il est encore largement aux mains de l'État ou d'entreprises et organismes publics, ce qui crée parfois des incitations négatives et freine les initiatives privées. Dans bien des cas, les entreprises privées sont juste des partenaires dans la gestion des déchets (notamment dans l'industrie du ciment ou pour les déchets d'équipements électriques et électroniques), et les conditions-cadre étatiques ne leur permettent souvent pas de jouer un rôle plus actif. Il y a aussi un manque de coordination entre les cantons et la Confédération et, en général, entre l'État et le secteur privé. La Confédération n'assume pas de rôle coordinateur, mais prend juste connaissance du plan de gestion des déchets des cantons. Les cantons détiennent le monopole des déchets urbains, délégué généralement aux communes.

### **Économie circulaire et climat**

La valorisation matière/thermique des fractions de déchets dans les cimenteries crée aussi une valeur ajoutée non négligeable pour la politique climatique. Pour atteindre son objectif zéro émission nette, la Suisse doit veiller à valoriser au mieux les déchets avant de toute façon être éliminés et remplacer en premier lieu les combustibles fossiles. C'est exactement ce que font les cimenteries. Quelque 70% de l'énergie combustible requise est déjà couverte par de telles fractions de déchets, réduisant d'autant les émissions de CO<sub>2</sub> correspondantes. Si ces déchets venaient à disparaître ou que leur volume ne puisse pas être augmenté, la décarbonation de l'industrie du ciment deviendrait encore plus difficile.

### **Économie circulaire en Suisse: toujours plus d'initiatives privées**

Ces dernières années, plusieurs initiatives privées et mixtes ont pris forme dans le domaine de l'économie circulaire.

Sous le nom de **Triologue des ressources** <sup>[11]</sup>, des échanges sur la gestion des déchets, leur importance en tant que ressources et le rôle des différents acteurs ont été menés de 2014 à 2017 avec des organisations de la société, de l'économie et de la politique. Le résultat se présente sous forme de Principes directeurs pour la gestion des déchets et des ressources 2030.

Le réseau **Circular Economy Switzerland** <sup>[12]</sup> a été lancé en été 2018, avec le soutien de la fondation MAVA et du fonds Engagement du groupe Migros. Son objectif est de faire avancer l'économie circulaire en Suisse. Il réunit des acteurs engagés du secteur privé, de la société civile, de la politique et de l'administration pour encourager la coopération et l'échange entre tous les secteurs et domaines.

En été 2019, le Swiss Economic Forum a lancé CE<sup>2</sup> ou **Circular Economy Entrepreneurs** <sup>[13]</sup>. Avec le CE<sup>2</sup> Day annuel, des CE<sup>2</sup> Labs régionaux réguliers et son CE<sup>2</sup> Web, cette plateforme destinée aux entreprises contribue à une communauté souhaitant ancrer le thème de l'économie circulaire dans le paysage suisse des PME.

Swiss Recycling, faîtière de la **plateforme économique circulaire** <sup>[14]</sup>, a initié le projet **Collecte 2025 - meilleures pratiques** <sup>[15]</sup> pour fournir des réponses à la question de savoir ce qu'il est possible de collecter, comment, où, avec quels avantages et à quel coût, et ce dans toute la Suisse afin de fermer davantage de boucles. Le «kick-off workshop» du 1<sup>er</sup> juillet 2020 a posé les bases d'une approche coordonnée à l'échelle nationale.

Voici encore d'autres initiatives:

- la série de conférences **fokuskreislaufwirtschaft** <sup>[16]</sup> d'Öbu et de swisscleantech,
- le **Circular Economy Incubator** <sup>[17]</sup>, programme suisse pour les entreprises dans l'économie circulaire, d'Impact Hub Switzerland et de sanu durabilitas,
- l'association **PRISMA** <sup>[18]</sup>, qui veut fabriquer des emballages recyclables en Suisse,
- la plateforme **Madaster** <sup>[19]</sup>, agissant comme registre en ligne des matériaux de l'environnement bâti et dont l'objectif est d'éviter les déchets en donnant une identité aux matériaux par leur enregistrement, et
- la plateforme **genie.ch** <sup>[20]</sup>, qui veut promouvoir l'écologie industrielle.

Sinon, il y a aussi des actions de détaillants, qui s'engagent notamment pour moins d'emballages et moins de gaspillage alimentaire [1] <sup>[21]</sup>, [2] <sup>[22]</sup>. Dans sa fonction d'éliminateur privé, l'industrie du ciment s'engage également pour la mise en œuvre d'une économie circulaire.

## Discussions politiques sur l'économie circulaire

### Programmes et mesures dans le monde et dans l'Union européenne

L'économie circulaire se mue en priorité dans la politique suisse, mais aussi à l'échelle mondiale. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), par exemple, gère une plateforme de circularité <sup>[23]</sup> pour favoriser des modes de consommation et de production durables. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) mène son propre projet, RE-CIRCLE <sup>[24]</sup>. Celui-ci donne à ses pays membres et aux pays émergents des orientations générales sur l'utilisation efficace des ressources et les aide dans la transition vers une économie circulaire.

En 2015, la Commission européenne a adopté un plan d'action visant à accélérer la transition de l'Europe vers une économie circulaire <sup>[25]</sup>. Celui-ci contenait des mesures depuis la production et la consommation jusqu'à la gestion des déchets et au marché des matières premières secondaires, relevant cependant pour la plupart de la gestion classique des déchets. Un nouveau plan d'action a été présenté au cours du premier trimestre 2020, qui fera partie du pacte vert pour l'Europe. S'appuyant sur le plan d'action 2015, le nouveau plan propose une série d'initiatives englobant tout le cycle de vie des produits. L'accent est ainsi mis sur la manière dont ils sont conçus, la promotion des processus économiques circulaires et l'encouragement de la consommation durable. L'objectif est de veiller à ce que les ressources utilisées restent le plus longtemps possible dans l'économie de l'UE. La Commission européenne décrit le plan d'action comme pierre angulaire du pacte vert européen <sup>[26]</sup>. Présenté par la Commission européenne fin 2019, le pacte vert pour l'Europe est une feuille de route pour faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050, tout en stimulant l'économie, en améliorant la santé et la qualité de vie des citoyens, en préservant la nature et en ne laissant personne de côté <sup>[27]</sup>.

### Évolutions en Suisse

Le principe de l'économie circulaire n'est pas un concept nouveau en Suisse. Selon l'art. 73 de la Constitution, «La Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain.» Le potentiel de recyclage a d'ailleurs déjà été bien exploité par le passé, comme exposé ci-avant. Lors de sa séance du 19 juin 2020, le Conseil fédéral a néanmoins décidé d'accorder à l'avenir une attention accrue à une utilisation plus efficace des ressources et de promouvoir l'économie circulaire de manière générale. Il a chargé le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de soumettre, d'ici à la fin 2022, des propositions pour un ensemble de mesures. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est déjà en train d'élaborer une «stratégie d'évitement des déchets», qui devrait être approuvée à la fin 2020. Dans ce contexte, l'évitement des déchets est défini comme «le résultat de l'utilisation efficace et rationnelle des ressources tout au long de la chaîne de création de valeur». L'objectif

est d'identifier les approches envisageables pour des mesures publiques et privées, selon le principe de subsidiarité. La mise en œuvre concrète de la stratégie n'est pas encore définie.

En parallèle, le thème de l'économie circulaire fait l'objet de discussions approfondies au Parlement. En septembre 2020, plus de 40 motions parlementaires consacrées à ce sujet étaient pendantes. Les revendications portent sur la gestion de certaines catégories de produits telles que le plastique (cf. encadré ci-dessous), les déchets d'abattoirs ou les filtres de cigarettes. Toutefois, des exigences systémiques telles que l'allongement de la durée de vie des appareils grâce à des garanties plus longues, une meilleure disponibilité des pièces détachées pour les produits, l'indication de la durée de vie minimale sur les étiquettes ou l'inversion du fardeau de la preuve dans le domaine de l'économie circulaire sont également formulées.

Le 20 mai 2020, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a regroupé dans une initiative diverses exigences découlant de plusieurs initiatives parlementaires sur le sujet, l'objectif étant de rendre la consommation plus écologique, de fermer les cycles de matériaux et de réduire ainsi les atteintes à l'environnement. Les modifications de la loi sur la protection de l'environnement doivent permettre de créer les conditions-cadre pour améliorer durablement l'efficacité des ressources. La Commission de l'environnement du Conseil des États (CEATE-E) soutient l'initiative visant à renforcer l'économie circulaire lancée par son homologue. Une sous-commission a été créée pour la suite des délibérations. Celle-ci devra examiner de manière approfondie diverses revendications de l'initiative et élaborer, avec le concours des branches concernées, un avant-projet à l'intention de la commission plénière.

### Exemple du plastique

De grandes quantités de matières plastiques sont utilisées en Suisse – près d'un million de tonnes par an <sup>[28]</sup> –, ce qui a provoqué des débats enflammés ces dernières années. Les discussions se concentrent sur des thèmes tels que l'utilisation de sacs plastiques dans le commerce de détail, l'infiltration des microplastiques dans l'écosystème terrestre ou l'exigence d'un recyclage intégral du plastique. Toutefois, la situation de la Suisse en matière de plastique exige une approche nuancée, comme le montre l'analyse ci-après.

#### Situation actuelle

Près de 780 000 tonnes de déchets plastiques sont produits chaque année. Puisque la Suisse, contrairement à de nombreux autres pays, ne stocke plus ses déchets combustibles dans des décharges depuis 2000, les déchets plastiques doivent faire l'objet d'une valorisation matière ou énergétique. Actuellement, plus de 80% de ces déchets sont recyclés thermiquement et matériellement dans des usines d'incinération des ordures ménagères et un peu plus de 6% dans des cimenteries <sup>[29]</sup>. Près de 80 000 tonnes de matières plastiques sont recyclées chaque année en Suisse <sup>[30]</sup>. L'OFEV estime que près de 14 000 tonnes sont rejetées dans les sols, les eaux de surface et leurs sédiments, notamment sous la forme de microplastiques (particules d'une dimension inférieure à cinq



millimètres) [31] .

#### Microplastiques

Les microplastiques pourraient avoir des effets néfastes sur la santé et l'environnement. La plus grande partie de ces microplastiques provient de l'abrasion et de la dégradation de matières plastiques, principalement des pneus, des emballages plastiques et d'autres produits du secteur de la construction et de l'agriculture [32] . Toutefois, une étude montre qu'en Suisse (comme dans toute l'Europe), il n'y a actuellement pas de danger, du moins pour l'environnement, puisque les concentrations de microplastiques réelles mesurées dans les eaux étudiées jusqu'à présent sont bien inférieures aux valeurs limites déterminées par les chercheurs [33] .

#### Collecte séparée des déchets plastiques mélangés

L'introduction d'une collecte séparée obligatoire dans toute la Suisse fait régulièrement l'objet d'interventions parlementaires. De plus en plus de communes et d'entreprises lancent par ailleurs leurs propres projets et vendent des sacs de collecte pour plastiques mixtes [34] . Les consommateurs peuvent ainsi collecter davantage d'emballages en plastique. Toutefois, l'attente des utilisateurs selon laquelle le plastique mélangé ainsi collecté peut être recyclé et la conviction qu'ils contribuent ainsi à minimiser les dommages environnementaux sont généralement fausses. Les produits collectés sont souvent des emballages composites de faible qualité, de sorte que seule une petite partie des déchets plastiques peut être effectivement recyclée [1] [35] , [2] [36] . Une fois triée, une grande partie des matières plastiques mélangées qui sont collectées pourrait être recyclée thermiquement dans des cimenteries, ce qui permettrait de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de la Suisse. Cependant, elles sont souvent simplement acheminées vers des usines d'incinération. Des kilomètres de transport sont ainsi parcourus inutilement et pourraient être évités [37] .

Pour les bouteilles de boissons en PET, un système de collecte séparée qui fonctionne bien et permet un recyclage de bouteille à bouteille de haute qualité existe en revanche depuis longtemps. La collecte de déchets plastiques mixtes peut cependant nuire à la qualité du PET collecté [38] .

Une collecte séparée des déchets plastiques doit apporter une plus-value écologique et être économiquement rentable. Pour les systèmes de collecte étatiques, les avantages doivent toujours être mis en balance avec les coûts effectifs. Il n'en va pas de même pour les initiatives privées, qui ne sont pas mises en œuvre si elles n'ont pas un effet positif.

#### Emballages

Les emballages sont le type d'utilisation le plus courant du plastique. Le public est très conscient de la problématique des emballages, qui sont souvent perçus par les consommateurs comme inutiles.

En général, l'emballage ne représente toutefois qu'une petite partie de l'impact environnemental d'un produit [39] . En outre, les avantages des emballages plastiques sont dans la plupart des cas supérieurs à la pollution engendrée par

leur fabrication et leur recyclage. Le plastique présente de nombreuses propriétés à la fois recherchées et utiles: léger, facile à mettre en forme, non conducteur, polyvalent, etc., et remplit ainsi de nombreuses fonctions, pour le stockage et le transport, la protection et la conservation, ainsi que le dosage et le portionnement, par exemple. Les emballages en plastique permettent de conserver les aliments frais plus longtemps et contribuent ainsi à réduire le volume des déchets alimentaires. De plus, le plastique présente une grande résistance pour un faible poids, ce qui a un effet positif sur le poids du transport et donc sur la consommation de carburant.

Étant donné que les emballages sont en général éliminés correctement en Suisse (à l'exception de l'abandon de détritus ou «littering») et peuvent être valorisés thermiquement ou recyclés, seule une faible partie finit dans l'environnement. Dès lors, le Conseil fédéral <sup>[40]</sup> estime qu'une norme sous la forme d'un pourcentage pour les emballages ne conduirait pas au but visé. Il n'est pas non plus judicieux de se concentrer uniquement sur le recyclage et de fixer des objectifs quantitatifs en la matière. Tous les flux d'énergie doivent également être pris en compte et une valorisation matérielle et thermique ou même purement thermique est souvent supérieure à un recyclage maximal des matériaux. Le Conseil fédéral <sup>[41]</sup> estime qu'il n'est pas judicieux de contraindre le commerce de détail à remplacer les sachets en plastique par des sachets compostables. En effet, le bilan écologique global des sacs en plastique compostables est moins bon que celui des sacs en plastique ou en papier. C'est ce que montre, entre autres, une étude réalisée en 2014 par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM).

Il existe néanmoins des exemples où les emballages peuvent être évités, ce qui est à la fois écologique et économique.

## Position de l'économie suisse

### Oui à une économie circulaire intelligente

La Fédération des entreprises suisses (economie suisse) s'engage en faveur d'une économie qui évite les dommages environnementaux et ménage les ressources naturelles. Elle soutient une utilisation plus efficace des ressources, la gestion des matériaux en circuit fermé, l'augmentation de l'efficacité énergétique et une économie durable. Dans le meilleur des cas, l'économie circulaire combine ces principes et ouvre en outre des perspectives économiques intéressantes.

La prise de conscience environnementale est déjà élevée dans notre économie et notre société, et la Suisse a déjà mis en place un système de gestion des déchets très développé. Néanmoins, il existe encore un potentiel d'amélioration par rapport à la gestion créative et circulaire des ressources. Un environnement favorable à l'innovation est indispensable pour pouvoir exploiter ce potentiel et faire évoluer les modèles commerciaux dans cette direction.

Il est essentiel de toujours garder à l'esprit le rapport entre les coûts et les avantages lors de la mise en œuvre de procédés pouvant être gérés en circuit fermé. L'économie circulaire doit avoir un sens économique, technique et écologique. Une approche holistique est requise: le cycle de vie complet des matériaux et tous les flux d'énergie — et donc aussi toute la chaîne de valeur — doivent être pris en compte. Il convient de développer des approches pour une politique globale et économiquement saine en matière d'élimination, de recyclage et d'écoconception.

### Exigences concrètes

Une approche globale est requise

L'économie circulaire est encore souvent associée à la gestion classique des déchets (c'est-à-dire la collecte séparée et le recyclage). Cependant, la conception actuelle de l'économie circulaire adopte une approche plus globale, qui inclut les phases d'utilisation et de production. Les principes de l'économie circulaire n'ont un sens que s'ils conduisent à des améliorations à la fois écologiques et économiques. Celles-ci doivent être évaluées au cas par cas. Dans ce contexte, il peut être utile d'établir un indicateur uniforme, sur une base scientifique, pour évaluer les modèles d'économie circulaire. L'analyse doit prendre en compte le cycle de vie complet des matériaux et donc aussi toute la chaîne de valeur, de la matière première au produit fini, de l'écoconception au recyclage. Il convient également de considérer tous les flux de matières et d'énergie, y compris les émissions et la mise en décharge. À la fin de la phase d'utilisation des produits de longue durée de vie, les matériaux ne sont pas toujours dans un état qui permettrait de les revaloriser. C'est d'ailleurs pour cela que le recyclage ou la valorisation thermique des matériaux restera judicieux dans certains cas, ou que les décharges resteront nécessaires, par exemple pour les déchets de construction. De plus, il faut prendre en considération le fait que les matériaux secondaires ne sont parfois pas disponibles en quantité suffisante et dans la qualité requise pour mettre en œuvre des modèles circulaires. En outre, certains matériaux secondaires ne sont pas encore économiquement viables à l'heure

actuelle. Le béton recyclé par exemple atteint actuellement une bonne qualité mais reste onéreux. Dans les branches fortement axées sur l'exportation, le fait que la clientèle est répartie dans le monde entier peut empêcher le retour des produits et des matériaux. En outre, les produits à longue durée de vie sont souvent réutilisés dans des utilisations secondaires par d'autres acteurs. Tous ces facteurs doivent être pris en compte pour une mise en œuvre appropriée de l'économie circulaire. L'économie circulaire doit avoir du sens dans les trois dimensions du développement durable.

#### Neutralité technologique

Les bases juridiques de l'élimination et du recyclage doivent être formulées de manière à assurer la neutralité technologique. Plutôt que de prescrire une méthode (collecte séparée, par exemple), seuls les objectifs doivent être précisés (valeurs limites de polluants pour les matières premières secondaires destinées à un usage spécifique, par exemple). De cette manière, aussi bien les progrès technologiques que l'évolution du comportement des consommateurs peuvent être pris en compte. Pour pouvoir atteindre efficacement les objectifs, les politiciens et la société suisses devraient avoir le courage de remettre en question les processus existants et de tester des solutions non conventionnelles. Le recyclage à flux unique («single stream») <sup>[42]</sup> pourrait-il être une alternative intéressante à la gestion actuelle des flux de déchets? Le monopole des déchets ménagers doit-il être adapté?

L'innovation joue un rôle important pour développer l'économie circulaire et peut être encouragée si l'on se borne à fixer des objectifs. En conséquence, le soutien public et financier à l'innovation devrait également être non lié à un thème et neutre sur le plan technologique. La préparation et les possibilités d'application des matériaux secondaires doivent faire l'objet d'une recherche-développement proche de la pratique. En Suisse, suffisamment d'instruments sont disponibles à cette fin, une focalisation spécifique sur l'économie circulaire n'est pas nécessaire.

#### Préserver le principe de la subsidiarité

L'État ne devrait intervenir à titre de régulateur (mais alors systématiquement) que si les possibilités du secteur privé ne suffisent pas à elles seules à promouvoir l'économie circulaire en Suisse. Le niveau de réglementation doit toujours être fixé aussi bas que possible et aussi haut que nécessaire. Les activités du secteur public devraient toujours être mises en question et réduites au minimum. L'élimination et le recyclage des déchets devraient pouvoir être assurés par des prestataires privés dans le cadre des exigences réglementaires. Il n'y a pas de raison que l'État lui-même exploite de telles entreprises. Les objectifs quantitatifs en matière de ressources doivent être subsidiaires et développés en collaboration avec l'économie. Les bases actuelles permettant de mettre en place des solutions de branche qui fonctionnent bien ne doivent pas être mises en péril. De même, les nombreuses initiatives privées dans le domaine de l'économie circulaire (cf. ci-dessus) doivent être reconnues par l'État. Il n'est pas nécessaire que la Confédération crée une plateforme étatique propre.

#### Créer des conditions-cadre propices

Lorsque des actions réglementaires sont nécessaires, elles devraient contribuer à réduire les obstacles à l'économie circulaire.

- Un alignement sur les normes de l'UE dans le domaine de l'économie circulaire est souhaitable, mais pas une réglementation allant au-delà. Autrement dit, il faut éviter un «Swiss finish». Il est important de définir des normes uniformes avec l'UE, entre autres en ce qui concerne les exigences en matière d'emballage. Les normes joueront également un rôle important dans le contexte de l'économie circulaire.
- La revalorisation des déchets doit permettre une utilisation optimale des ressources. Il faut donner la priorité à l'utilisation en cascade des matériaux avec la récupération matérielle, matérielle et thermique ou uniquement thermique plutôt qu'à la mise en décharge, pour autant que cela soit techniquement possible et économiquement supportable. En particulier dans le domaine du recyclage purement thermique, la situation juridique actuelle crée des incitations inopportunes et des obstacles réglementaires (le monopole des déchets ménagers, par exemple) qui empêchent l'utilisation efficace de fractions de déchets.
- Les déchets de chantier représentent une grande partie des déchets. Par conséquent, il est important de gérer les matériaux de construction en circuit fermé et de respecter les principes de la durabilité à tous égards. Cela implique notamment de prendre en compte non seulement les émissions de CO<sub>2</sub> engendrées au moment de la production des matériaux, mais aussi le potentiel de recyclage des matériaux de construction.
- Des discussions sont en cours pour savoir s'il existe un droit à la réparabilité. Une extension de l'obligation légale de garantie est également à l'étude. Un délai de garantie de deux ans est cependant déjà en vigueur aujourd'hui. Une garantie du fabricant pour des appareils réparés par des acteurs indépendants est contraire à toute logique du point de vue du droit des contrats et serait assimilable à une responsabilité causale, qui aurait probablement un impact non négligeable sur le prix de l'appareil (voire le rendrait hors de prix).
- Les exigences pertinentes pour les produits B2B («business to business») sont en principe différentes de celles qui s'appliquent aux produits B2C («business to consumer»). Les produits B2B industriels sont généralement des biens d'investissement à longue durée de vie qui font couramment l'objet de réparations, d'un entretien et de mises à jour. Ces différences doivent être prises en compte au moment de la définition d'exigences légales pour les produits qui se prêtent à l'économie circulaire.
- Les processus doivent être conçus de manière à respecter la réglementation sur la protection des données et permettre la mise en œuvre de l'économie circulaire. Cela s'applique en particulier aux appareils numériques. En même temps, il convient de traiter les informations commerciales avec soin et de ne transmettre que les données réellement nécessaires; en outre, les secrets d'affaires doivent être protégés.
- La durée de vie de nombreux produits, en particulier des appareils électroniques, est beaucoup plus longue que leur durée d'utilisation réelle. La responsabilité d'utiliser un produit jusqu'à la fin de sa durée de vie n'incombe pas seulement aux producteurs, mais aussi aux consommateurs. De nombreuses raisons peuvent être à l'origine d'une durée d'utilisation plus courte: l'efficacité accrue ou les fonctionnalités plus étendues d'un nouveau produit, ou des normes de sécurité insuffisantes, par exemple.

- 
1. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/autres-indicateurs-developpement-durable/empreinte-ecologique.html> et [https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/allgemein/uz-umwelt-zustand/umwelt-schweiz-2018.pdf.download.pdf/Umweltbericht2018\\_F.pdf](https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/allgemein/uz-umwelt-zustand/umwelt-schweiz-2018.pdf.download.pdf/Umweltbericht2018_F.pdf)
  2. <https://www.eea.europa.eu/airs/2018/resource-efficiency-and-low-carbon-economy/resource-efficiency>
  3. Cf. OCDE (2017), Examens environnementaux de l'OCDE: Suisse 2017, Éditions OCDE, Paris  
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264279698-fr>
  4. [http://www.swissrecycling.ch/fileadmin/rd/pdf/wissen/kennzahlen/Managing\\_municipal\\_solid\\_waste.pdf](http://www.swissrecycling.ch/fileadmin/rd/pdf/wissen/kennzahlen/Managing_municipal_solid_waste.pdf)
  5. <https://www.globalinnovationindex.org/analysis-indicator>
  6. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/economie-circulaire.html>
  7. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/economie-circulaire.html>
  8. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/en-bref.html>
  9. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/en-bref.html>
  10. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/etat/indicateurs/indikator-abfall.pt.html>
  11. <http://www.ressourcentrialog.ch/>
  12. <https://circular-economy-switzerland.ch/?lang=fr>
  13. <https://www.ce2.ch/>
  14. <https://www.circular-economy.swiss/>
  15. <https://www.economie-circulaire.swiss/plateformes-thematiques/collecte-2025-meilleures-pratiques/>
  16. <https://www.oebu.ch/de/service/projekte/fokuskreislaufwirtschaft-eine-veranstaltungsreihe-zur-kreislaufwirtschaft-2271.html>
  17. <https://www.cetransition.ch/fr/home>
  18. <https://www.prisma-innovation.ch/>
  19. <https://www.madaster.com/de/unser-angebot/madaster-platform>
  20. <https://www.genie.ch/>
  21. <https://www.engagement-migros.ch/fr/pionniers/economie-circulaire>
  22. <https://www.swiss-retail.ch/fr/themes-politiques-2/politische-pfeiler/7729-2/>
  23. <https://www.unenvironment.org/circularity>
  24. <https://www.oecd.org/environment/waste/recircle.htm>
  25. [https://ec.europa.eu/commission/priorities/jobs-growth-and-investment/towards-circular-economy\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/priorities/jobs-growth-and-investment/towards-circular-economy_fr)
  26. [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda\\_20\\_419](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_20_419)
  27. [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr)
  28. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-79088.html>
  29. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/guide-des-dechets-a-z/matieres-plastiques.html>
  30. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/guide-des-dechets-a-z/matieres-plastiques.html>
  31. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-79088.html>
  32. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-79088.html>
  33. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-75006.html>
  34. <http://www.swissrecycling.ch/fr/substances-valorisables/matiere-plastique/consommateur/>

35. <http://www.swissrecycling.ch/fr/substances-valorisables/matiere-plastique/consommateur/>

36. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20193126>

37. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20193126>

38. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20193126>

39. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20184317>

40. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20184317>

41. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20184317>

42. Ce type de recyclage consiste à collecter des déchets mélangés et les trier dans des installations adéquates.